



Assemblée Générale 2022

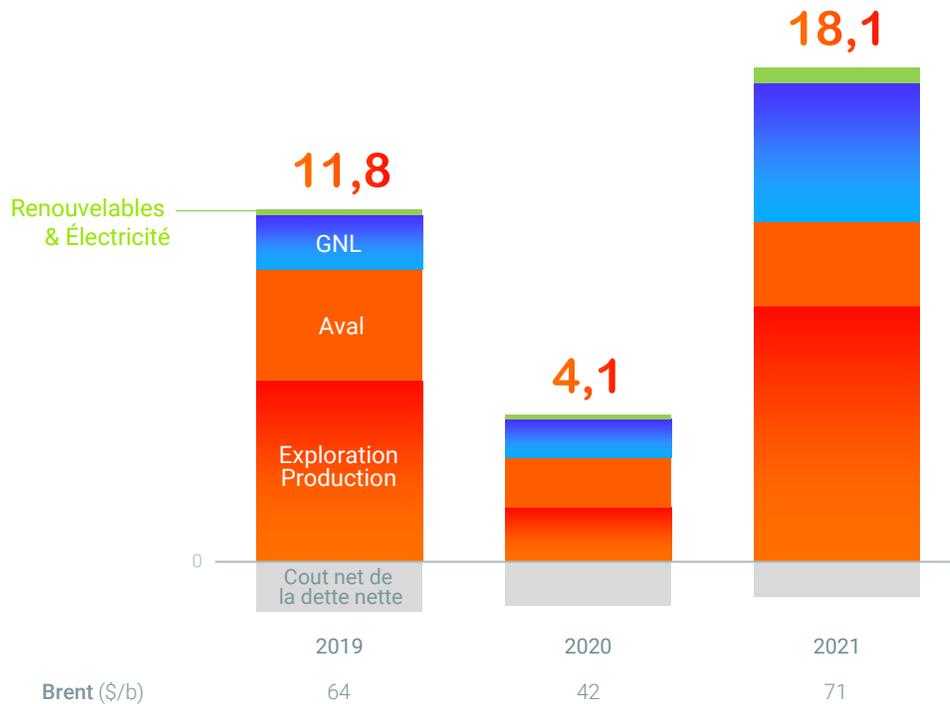
Résultats et performance 2021

Jean-Pierre Sbraire
Directeur financier

Des résultats solides et une rentabilité en hausse



Résultat net ajusté G\$



→ **16 G\$ (13,5 G€)**
Résultat net IFRS

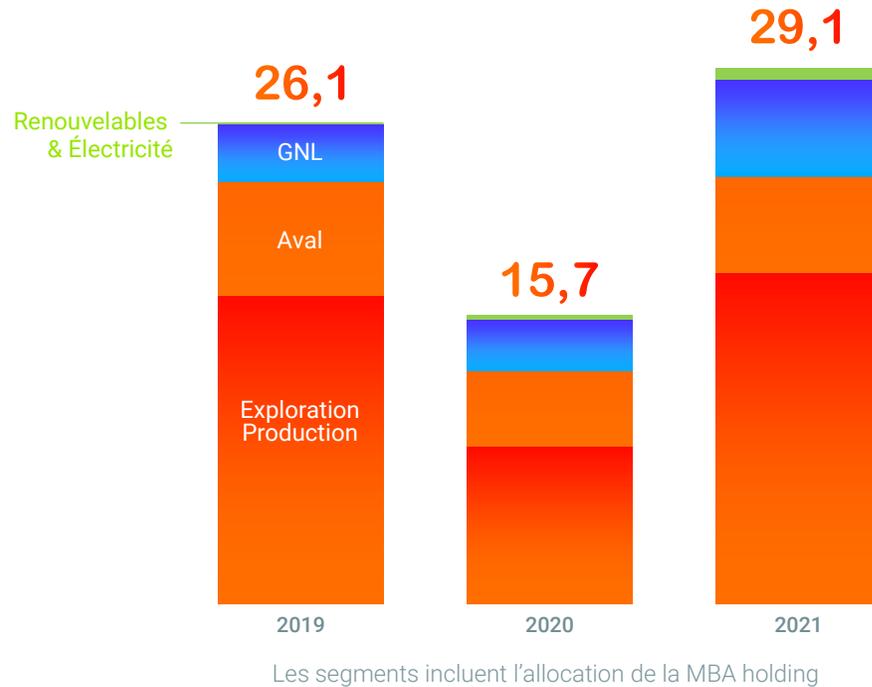
→ **17%**
Rentabilité des capitaux propres

→ **14%**
Rentabilité des capitaux employés moyens

Forte génération de cash flow



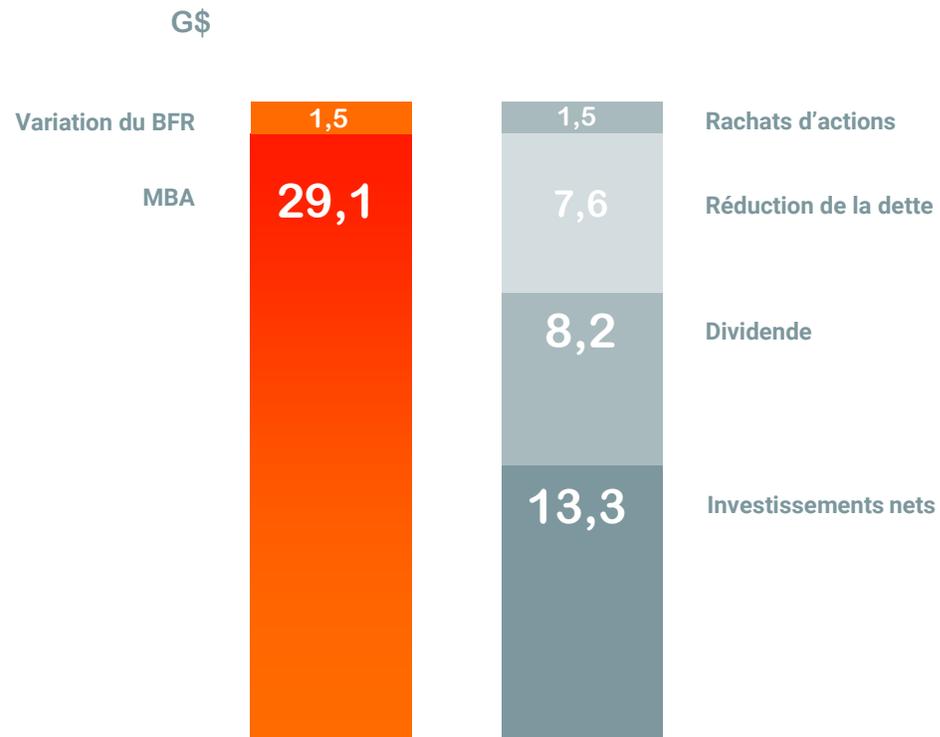
MBA*
G\$



- Amont générateur de cash : 12 G\$ de cash flow net
- Croissance structurelle du GNL, qui réalise près de 6 G\$ de MBA
- Résilience de l'Aval : 3 G\$ de cash flow net
- Renouvelables & Électricité : 0,7 G\$ de MBA
- EBITDA > 42 G\$
- Point mort cash organique avant dividende < 25 \$/b

* Marge Brute d'Autofinancement

Allocation du cash flow 2021



→ **45%**
investis dans la
croissance

→ **15,3%**
Ratio d'endettement
à fin 2021

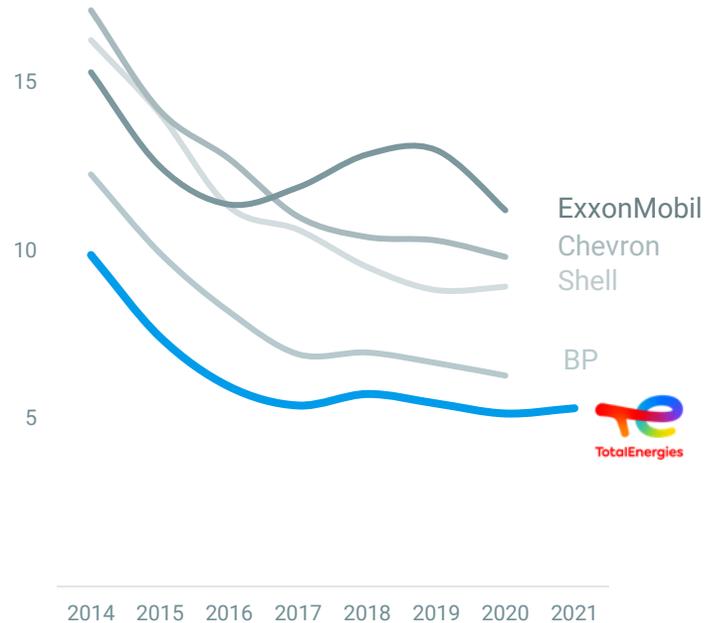
→ **33%**
Retour cash aux
actionnaires

Performances de l'Amont

Des coûts de production bas et des émissions en baisse

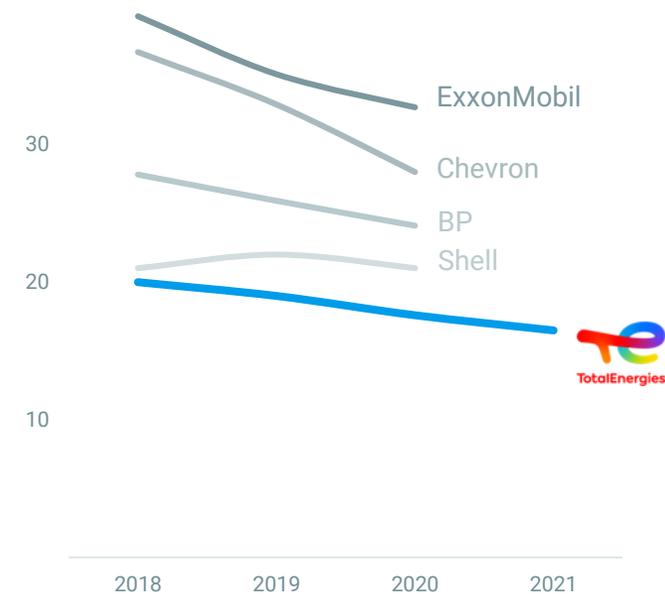


Coûts de production*
\$/bep



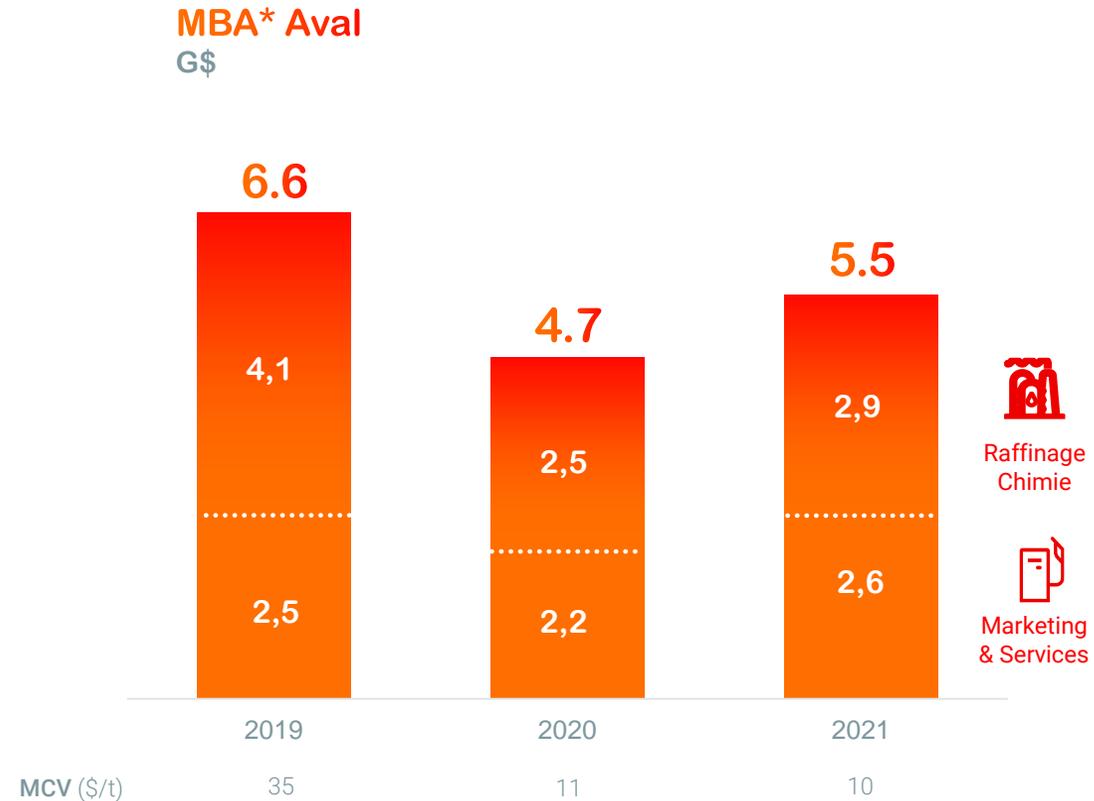
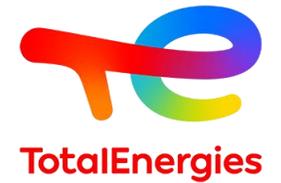
* ASC932

**Emissions Scope 1 et 2
actifs opérés à 100%****
kgCO₂e/bep



** Hormis BP, Chevron : sur la base des participations

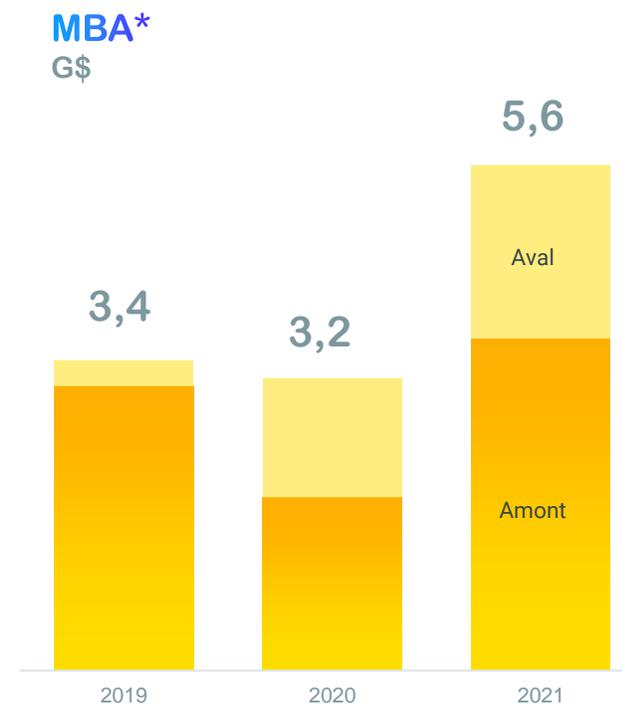
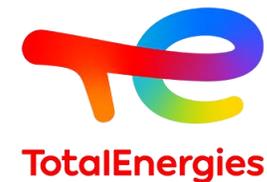
Un Aval résilient malgré le Covid



* Marge Brute d'Autofinancement

-
- Année difficile pour le raffinage
 - Notre modèle intégré tire parti du dynamisme des marchés des polymères
 - Marketing & Services : cash flow net +15%
-

L'activité GNL intégrée mondiale génère un cash flow record

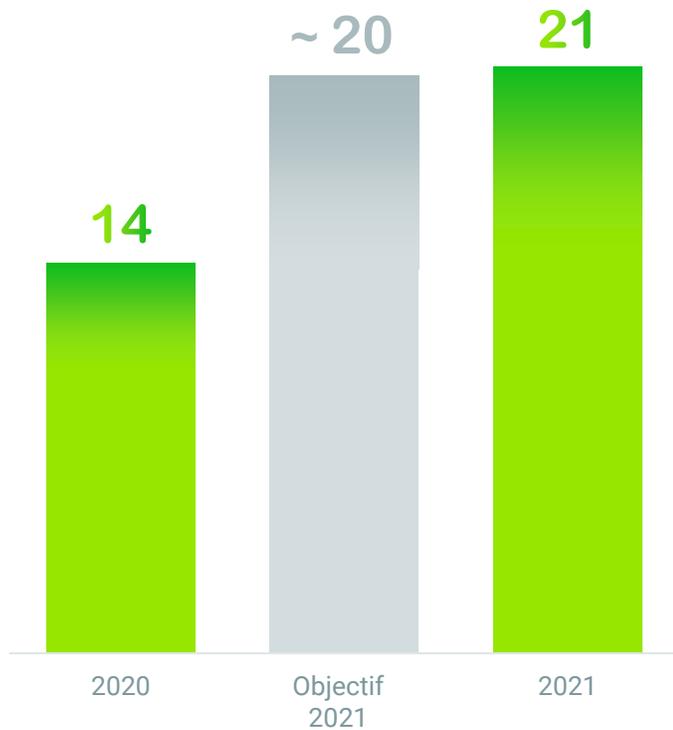


*Marge Brute d'Autofinancement

Croissance des Renouvelables & Électricité



Production d'électricité
Part de la Compagnie, TWh



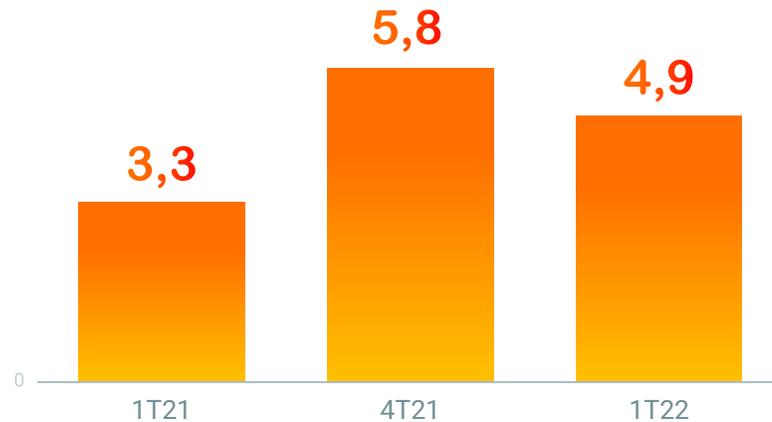
EBITDA Renouvelables & Électricité
Proportionnel, part de la Compagnie, G\$



D'excellentes performances au 1^{er} trimestre 2022 dans un environnement favorable



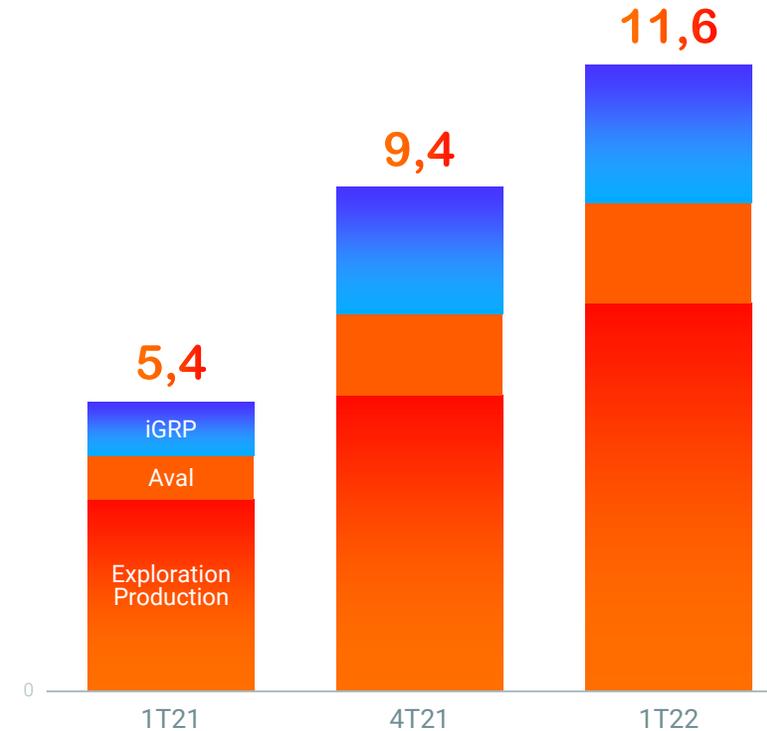
Résultat net IFRS
G\$



Brent (\$/b)
NBP (\$/Mbtu)

	1T21	4T21	1T22
Brent (\$/b)	61	80	102
NBP (\$/Mbtu)	6,8	32,8	32,3

Marge brute d'autofinancement
G\$



12,5% Ratio d'endettement au 31 mars 2022

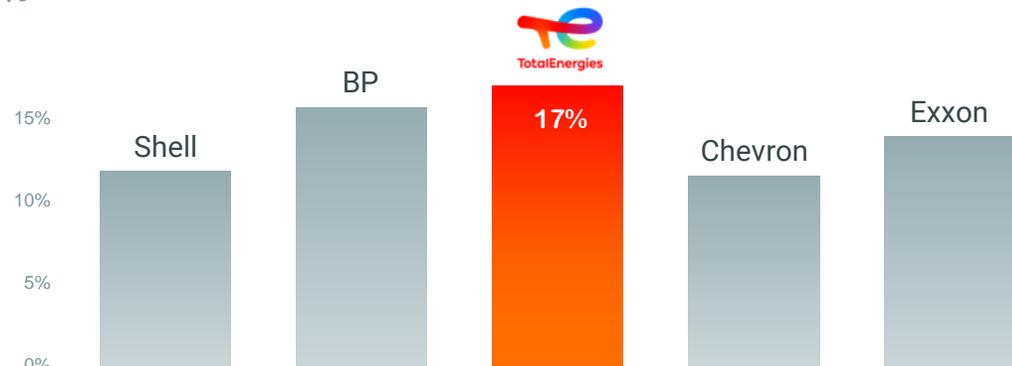
Les segments incluent l'allocation du résultat opérationnel net ajusté de la Holding

Les segments incluent l'allocation de la marge brute d'autofinancement de la Holding

Des résultats supérieurs et un meilleur retour aux actionnaires que nos pairs



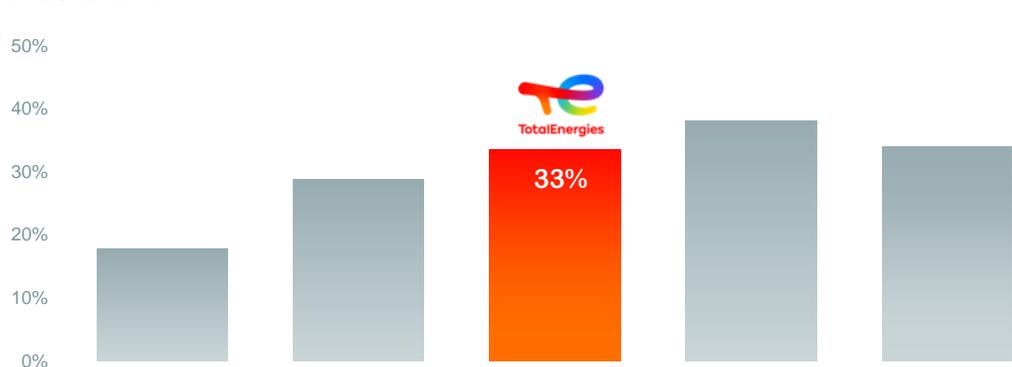
Rentabilité des capitaux propres au 31 décembre 2021*
%



Classement des risques ESG de Sustainalytics
Score plus faible signifie meilleur classement



Retour aux actionnaires 2021*
% de la MBA



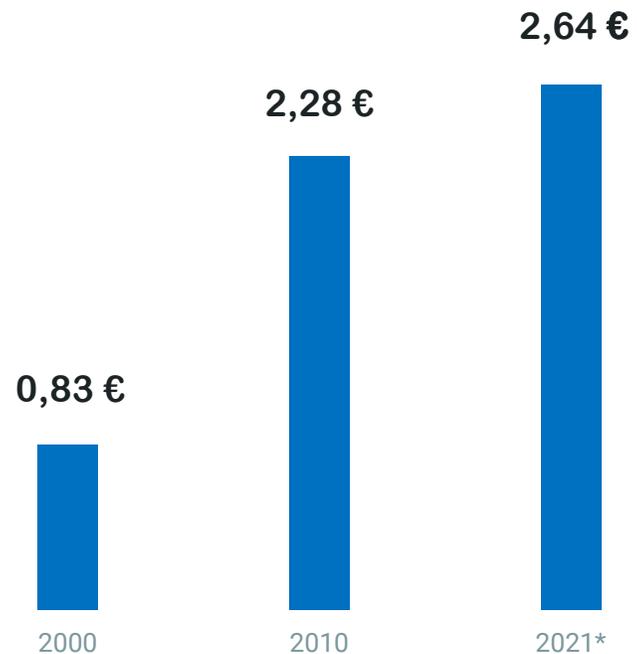
Rendement total pour l'actionnaire sur 3 ans au 31 décembre 2021*
%, évolution du cours de l'action + dividende



Une politique attractive de retour à l'actionnaire



Dividende
€/action



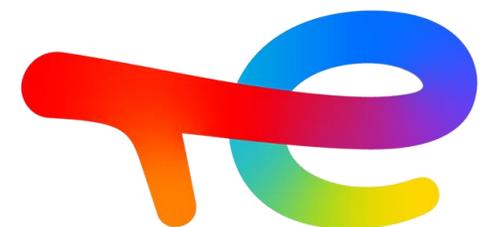
→ **5%**

Augmentation des acomptes trimestriels sur dividende 2022

→ **5,9%**

Moyenne des rendements bruts annuels du dividende des 10 dernières années (2012 à 2021)

* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 25 mai 2022



TotalEnergies

Assemblée générale 2022

Gouvernance

Marie-Christine Coisne-Roquette
Administrateur Référent

Un Conseil d'administration acteur de la transformation durable de la Compagnie



Conseil d'administration

9

séances du Conseil
en 2021

99,2%

de taux de présence

4 Comités spécialisés

Audit, Gouvernance et éthique,
Stratégie & RSE, Rémunérations

18

séances des Comités
en 2021

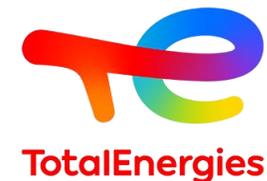
100%

de taux de présence

1

Réunion des administrateurs indépendants
présidée par l'Administrateur Référent

Un Conseil riche de sa diversité



Patrick
Pouyanné



Marie-Christine
Coisne-Roquette



Lise
Croteau



Jean
Lemierre



Maria
van der Hoeven

Renouvellement de mandat

14

Administrateurs

82%

Indépendants**

5

Nationalités
représentées



Jacques
Aschenbroich



Patricia
Barbizet



Jérôme
Contamine



Mark
Cutifani



Romain
Garcia-Ivaldi*



Glenn
Hubbard



Anne-Marie
Idrac



Angel
Pobo*

Echéance de mandat



Valérie
Della Puppa Tibi

Un nouvel administrateur
représentant les salariés
actionnaires sera désigné à
l'issue du vote de
l'Assemblée Générale
du 25 mai 2022

* Administrateur représentant les salariés

** Hors administrateurs représentant les salariés et administrateur représentant les salariés actionnaires

Un Conseil d'administration au cœur de notre ambition Net Zero, ensemble avec la société



Adoption d'une **politique Climat** avec pour ambition d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, ensemble avec la société

Rapport du Conseil sur l'ambition de la Société en matière de **développement durable et de transition énergétique**

Adoption du rapport **Sustainability & Climate - Progress report 2022** et du **projet de résolution consultative** pour l'Assemblée générale

Mai 2020

AG mai 2021

Mars 2022

Octobre 2020

Octobre 2021

Décembre 2021

Avril 2022

Séminaire stratégique annuel.

Intervention de Christiana Figueres, secrétaire exécutive, CCUNCC* sur l'ambition climat des entreprises

Séminaire stratégique annuel

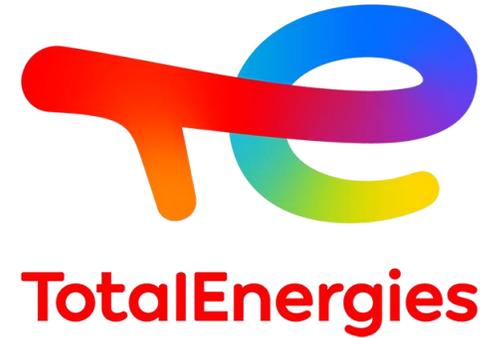
Intervention de Fatih Birol, directeur exécutif de l'AIE**, sur le scénario Net Zero de l'AIE

Formalisation par le Conseil du **programme de formation continue des administrateurs sur le Climat**

Rencontres entre l'Administrateur référent et des actionnaires nourries par le rapport Strategy, Sustainability & Climate

* Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

** Agence Internationale de l'Energie



2022 Annual Shareholders' Meeting

Compensation

Mark Cutifani

Chairman of the Compensation Committee

2021 compensation and 2022 compensation policy for the directors



Resolution n°10

2021 Compensation

Maximum annual compensation amount set by the Shareholders' Meeting in 2021

Voted: €1,750,000



Paid: €1,745,863

Resolution n°11

2022 Compensation policy

Maximum annual amount unchanged

€1,750,000

Content policy since 2017 including :

- A **fixed compensation**
- A **variable compensation** based on fixed amounts for attended meetings and the effective involvement of each director in the work of the Board and its Committees

Components of the 2021 compensation for the Chairman and Chief Executive Officer



Resolution n°12, in accordance with the compensation policy voted at the 2021 Shareholders' Meeting

The 2021 compensation for the Chairman and Chief Executive Officer is composed as follow:

Annual fixed compensation
Voted: €1,400,000

Annual variable compensation
Maximum 180% of the fixed compensation
Granted: €2,506,000

90,000
Performance shares

179% granted after strict application of the criteria

2022 compensation policy of the Chairman and Chief Executive Officer



Principles and criteria proposed by resolution n°13

Annual fixed compensation
€1,550,000

*Compensation announced
in the policy submitted to
the 2021 Shareholders' Meeting
for the CEO's 2021-2024 term*

Annual variable compensation
Maximum of 180% fixed annual compensation
140% of quantifiable targets
40% of qualitative criteria

Weight of ESG criteria: 39%

*Transformation towards carbon
neutrality - Profitable growth
in Renewables & Electricity
CSR performance*

100,000
Performance shares

Weight of ESG criteria: 30%

*Evolution of the Greenhouse
gas emissions
(Scope 1,2 & 3)*

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives (forward-looking statements au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995), concernant notamment la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie industrielle de TotalEnergies. Il peut notamment contenir des indications sur les perspectives, objectifs, axes de progrès et ambitions de TotalEnergies y compris en matière climatique et de neutralité carbone (zéro émission nette). Une ambition exprime une volonté de TotalEnergies, étant précisé que les moyens à mettre en œuvre ne dépendent pas que de TotalEnergies. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « envisager », « avoir l'intention », « anticiper », « croire », « estimer », « planifier », « prévoir », « penser », « avoir pour objectif », « avoir pour ambition » ou terminologie similaire. Les déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données, hypothèses économiques et estimations formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné et considérées comme raisonnables par TotalEnergies à la date du présent document.

Ces déclarations prospectives ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les perspectives, objectifs ou ambitions énoncés seront réalisés. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées avec un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire, ou en raison de la matérialisation de facteurs de risque tels que notamment les fluctuations des prix du pétrole brut et du gaz naturel, l'évolution de la demande et des prix des produits pétroliers, les variations des résultats de production et des estimations de réserves, la capacité à réaliser des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturber indûment les opérations, les évolutions légales et réglementaires y compris dans les domaines environnementaux et climatiques, la variation des taux de change, ainsi que les évolutions économiques et politiques, les changements des conditions de marché, les pertes de parts de marché et les modifications des préférences des consommateurs, ou encore les pandémies comme la pandémie COVID-19. De même, certaines informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs.

Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risque susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités de TotalEnergies, sa situation financière, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, sa réputation, ses perspectives ou la valeur des instruments financiers émis par TotalEnergies sont par ailleurs décrits dans les versions les plus actualisées du Document d'enregistrement universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé par la Société auprès de la United States Securities and Exchange Commission (« SEC »).

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TotalEnergies. En complément des indicateurs définis par les normes IFRS, certains indicateurs alternatifs de performance sont présentés, tels que notamment les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté), la rentabilité des capitaux propres (ROE), la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), le ratio d'endettement, la marge brute d'autofinancement (MBA), le taux de retour à l'actionnaire. Ces indicateurs sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière de TotalEnergies et la comparaison des résultats entre périodes. Ils permettent aux investisseurs de suivre les mesures utilisées en interne pour gérer et mesurer la performance de TotalEnergies.

Les éléments d'ajustement comprennent :

1. les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

2. l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents de TotalEnergies.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (Last In, First Out), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (First In, First Out) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

3. l'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction générale de TotalEnergies et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours spot de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de trading en juste valeur sur la base de cours forward.

Dans le cadre de ses activités de trading, TotalEnergies conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne de TotalEnergies, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Enfin, TotalEnergies souscrit des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Avertissement aux investisseurs américains - La SEC autorise les sociétés pétrolières et gazières sous son autorité à publier séparément les réserves prouvées, probables et possibles qu'elles auraient identifiées conformément aux règles de la SEC. Ce document peut contenir certains termes que les recommandations de la SEC nous interdisent strictement d'utiliser dans les documents officiels qui lui sont adressés, comme notamment les termes "réserves potentielles" ou "ressources". Tout investisseur américain est prié de se reporter au Form 20-F publié par TotalEnergies SE, File N ° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier - Arche Nord Coupole/Regnault - 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur notre site Internet totalenergies.com. Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC sec.gov.